

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

**COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE
(CDD)**

RAPPORT POUR AVIS

**DOSSIER N°085 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT
AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET
SIGNE LE 13 OCTOBRE 2023 ENTRE LE BURKINA FASO ET LA
BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT POUR LE
FINANCEMENT DU PROJET D'APPROVISIONNEMENT EN EAU
POTABLE DANS LES LOCALITES FRAGILES (PAEP-LF)**

Présenté au nom de la Commission du développement durable (CDD) par le député
Aboubacar KABRE, rapporteur.

L'an deux mil vingt-quatre et le vendredi 12 avril de 08 heures 15 minute à 08 heures 35 minutes, la Commission du développement durable (CDD) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Moussa KONE, Président de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé le 13 octobre 2023 entre le Burkina Faso et la Banque ouest africaine de développement pour le financement du projet d'approvisionnement en eau potable dans les localités fragiles (PAEP-LF).

Au préalable, la Commission du développement durable, saisie pour avis, a tenu une séance d'appropriation, le vendredi 15 mars 2024, de 13 heures 15 minutes à 13 heures 40 minutes, au cours de laquelle elle a synthétisé ses préoccupations. Celles-ci ont été portées à la connaissance du Gouvernement, lors de la séance d'audition de la Commission des finances et du budget (COMFIB) saisie au fond, par le député Aboubacar KABRE, désigné rapporteur.

L'ordre du jour ci-dessous a été adopté par les commissaires :

- compte-rendu des travaux de la COMFIB ;
- appréciation et avis de la CDD.

I. COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB

Le rapporteur a présenté son compte-rendu en deux points :

- audition du Gouvernement ;
- débat général.

I.1. Audition du Gouvernement

Le Gouvernement était représenté par monsieur Roger Barro, Ministre de l'Environnement, de l'eau et de l'assainissement. Il était assisté de ses collaborateurs et de représentants du Ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs en trois points :

- objectifs, zones d'intervention et bénéficiaires du projet,
- description technique du projet,
- coût du projet et caractéristiques du financement.

Ces différents points sont intégralement développés dans le rapport de la COMFIB.

I.2. Débat général

Au terme de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles des éléments de réponse leur ont été apportés. Ces préoccupations ont porté entre autres sur :

- les raisons de l'exclusion des régions de l'Est et du Sahel du bénéfice du projet alors qu'elles font partie des zones à fort défi sécuritaire les plus touchées par la problématique de l'accès à l'eau potable ;
- le programme SONG TAABA de l'UEMOA ;
- le manque de cohérence entre l'exposé des motifs et l'annexe 1 relative à la description technique du projet quant au nombre de composantes du projet ;
- les coûts par composante du projet ;
- le respect des principes d'équité et d'impartialité dans la sélection des jeunes à former dans les métiers de l'eau et le nombre de jeunes à former par région concernée par le projet ;
- le renforcement des capacités des agents de l'Etat prévu dans la composante 3 « renforcement des capacités » du projet et la pertinence de cette formation ;
- la répartition, par région, des 174 000 bénéficiaires ;
- l'intermédiation sociale, l'animation et la sensibilisation prévues au niveau de la composante 1 (ii) et le coût de cette activité ;
- les actions préventives et correctives prévues dans le cadre des mesures environnementales et sociales ;
- les mesures d'autonomisation économique des femmes déplacées internes prévues dans le cadre des mesures environnementales et sociales ;
- la garantie que les travaux de réalisation de forages, de développement et d'essai de pompage ne seront pas impactés par les actes terroristes dans les zones du projet ;
- la cartographie et le nombre de forages à installer dans les différentes zones du projet ;
- les mesures prises par le Gouvernement pour assurer l'exécution du projet dans le contexte d'insécurité actuel de notre pays ;
- le nombre d'acteurs de l'Etat qui seront formés par région ;
- les critères de choix des sites d'implantation des ouvrages .

II- APPRECIATION ET AVIS DE LA CDD

A l'issue du compte-rendu des travaux de la Commission des finances et du budget fait par le député rapporteur et se fondant sur l'appropriation du projet de loi, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission.

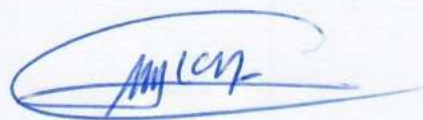
Au terme de ces échanges, la Commission du développement durable estime que la ratification du présent accord de prêt permettra de :

- réduire considérablement la corvée d'eau ;
- améliorer la qualité de la desserte en eau potable ;
- continuer à résoudre de façon durable et équitable la problématique d'approvisionnement en eau potable des populations en milieu rural ;
- assurer la gestion durable des ouvrages d'approvisionnement en eau potable.

Par conséquent, la CDD émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 12 avril 2024

Le Président



Moussa KONE

Le Rapporteur



Aboubacar KABRE

LISTE DE PRESENCE DES DEPUTES MEMBRES DE LA CDD

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	GROUPE CONSTITUE
1.	KONE Moussa	OSC
2.	DAMIEN/YOUL Ini Inkouraba	FVR
3.	HIEN Diédon Alain	OSC
4.	KABRE Aboubacar	PDCE
5.	KABRE Kalifa	FVR
6.	SIDIBE Mariam	PP
7.	SAWADOGO Isidore Tégwendé	FDS
8.	ZONGO Kiswendsida Evariste	PDCE
9.	ZONGO Sayouba	PDCE

LISTE DES DEPUTES ABSENTS EXCUSES

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	GROUPE CONSTITUE
1.	TUINA Kanibè	PDCE
2.	BONZI Nonyeza	FVR
3.	NIGNAN Dida	FDS

LISTE DU PERSONNEL DE LA COMMISSION

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	FONCTION
1.	BAYALA Cyrille	Conseiller Technique du PALT
2.	HIEN/WEDRAOGO Prisca	Administrateur parlementaire
3.	OUEDRAOGO/OUEDRAOGO Aimée Edwige	Administrateur parlementaire
4.	BARRO/OUEDRAOGO Habibou W.	Secrétaire de direction